



En application de la loi n 82-213 du 2/03/1982 le présent acte a été déposé à la préfecture de Namere le 2 9 JUIN 2021 Le directeur général des services

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Adhésion à l'association Transparency International France

Séance du 24 juin 2021 Convocation du 18 juin 2021 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

#### Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

### Etaient représentés:

M. Philippe Tastes par M. Philippe Laurent, Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

#### Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



#### Séance du 24 juin 2021

# OBJET: Adhésion à l'association Transparency International France

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II,

Vu la charte d'adhésion des collectivités territoriales membres,

Considérant l'opportunité de l'adhésion de la ville de Sceaux au Forum des collectivités engagées de l'association Transparency International France,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE l'adhésion de la ville de Sceaux au Forum des collectivités engagées de l'association Transparency International France.

APPROUVE la charte d'adhésion des collectivités territoriales membres.

AUTORISE le maire à procéder au règlement de la cotisation d'un montant de 3 000 € pour l'année 2021.

AUTORISE le maire à signer tout document en application de la présente délibération.

PRECISE que le montant de la cotisation correspondante sera imputé sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

hlyu

Pour extrait conforme

la mais